



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

FORVIS MAZARS S.A.  
45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

# PLANISWARE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025  
PLANISWARE  
200 Avenue de Paris 92320 Châtillon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS S.A.  
Société anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social :  
45 rue Kléber 92300 Levallois-Perret  
Capital de 8 320 000 euros  
RCS Nanterre 784 824 153



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

FORVIS MAZARS S.A.  
45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

## PLANISWARE

200 Avenue de Paris 92320 Châtillon

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société PLANISWARE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PLANISWARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable**

#### *Description des risques identifiés et principaux jugements*

Comme indiqué dans la « Note 6. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe provient de cinq activités principales :

- De nature non récurrente : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles et les services relatifs au déploiement du logiciel,
- De nature récurrente : les contrats de maintenance, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les ventes de licences annuelles, les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription »,

et est reconnu selon les modalités décrites dans la « Note 6. Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe diffère selon la typologie de produits : hormis le chiffre d'affaires liées aux ventes de licences annuelles et perpétuelles qui est reconnu à la mise à disposition du logiciel au client et lorsqu'il ne reste plus d'obligation de performance significative envers le client, les autres typologies de chiffre d'affaires sont reconnues à l'avancement.

L'évolution du chiffre d'affaires récurrent d'un exercice à l'autre est un indicateur clé de performance. Par conséquent, il peut y avoir une pression sur la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable comme un point clé de l'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus lié à la comptabilisation des différentes typologies de chiffres d'affaires et apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues ;
- identifier les principaux contrôles de la société relatifs à la catégorisation et à la comptabilisation du chiffre d'affaires, en veillant à leur pertinence pour notre audit, puis évaluer leur conception, ainsi que leur mise en œuvre ;
- réaliser des procédures d'audit analytiques, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires d'une période à l'autre et en vérifiant par sondage les informations de la base de calcul des produits constatés d'avance ainsi que leur exactitude arithmétique ;

## **PLANISWARE**



- pour un échantillon de ventes, apprécier leur correcte comptabilisation en les rapprochant de la documentation contractuelle et des preuves justifiant la livraison ou la réalisation de la prestation, afin de contrôler la correcte séparation des exercices.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées en « Note 6. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PLANISWARE par l'assemblée générale du 26 septembre 2022 pour le cabinet KPMG SA et du 20 mai 1997 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la vingt-huitième année, dont, pour chaque cabinet, deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.



Paris La Défense, le 08 avril 2026  
KPMG S.A.

Levallois Perret, le 08 avril 2026  
Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:  
**Jean-Pierre Valensi**  
DC3DB73AAFE848A...

DocuSigned by:  
*Jessica Cluzean*  
685E54E8974E4B6...

Jean-Pierre VALENSI  
Associé

Jessica CLUZEAU  
Associée

## 1.1. Comptes consolidés

### 1.1.1. Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	6	198 024	183 447
Autres produits de l'activité	6	-	-
<b>Produits liés à l'activité</b>		<b>198 024</b>	<b>183 447</b>
Coût des ventes	7	(51 941)	(50 121)
<b>Marge brute</b>		<b>146 083</b>	<b>133 326</b>
Frais de recherche et développement	7	(22 304)	(22 181)
Frais commerciaux et marketing	7	(35 385)	(33 342)
Frais généraux et administratifs	7	(27 635)	(25 969)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>60 758</b>	<b>51 834</b>
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
<b>Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence</b>		<b>60 758</b>	<b>51 834</b>
Autres produits opérationnels	11	-	-
Autres charges opérationnelles	11	-	(5 701)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>60 758</b>	<b>46 133</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	2 666	3 870
Coût de l'endettement financier brut	12	(444)	(318)
Autres produits financiers	12	1 572	3 866
Autres charges financières	12	(3 663)	(2 054)
<b>Résultat financier</b>		<b>131</b>	<b>5 365</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>		<b>60 889</b>	<b>51 497</b>
Impôts sur le résultat	13	(10 889)	(8 768)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>50 001</b>	<b>42 729</b>
Résultat net de la période part du Groupe		50 001	42 729
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat par action</b>			
<i>Résultat de base par action (euro)</i>	14	<i>0,71</i>	<i>0,61</i>
<i>Résultat dilué par action (euro)</i>	14	<i>0,71</i>	<i>0,61</i>

### 1.1.2. Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	Notes	2025	2024
<b>Résultat net de la période</b>		<b>50 001</b>	<b>42 729</b>
Filiales à l'étranger - écart de conversion		(3 632)	154
Entités mises en équivalence - écart de conversion		-	-
Recyclage en résultat des réserves de conversion résultant de la prise de contrôle d'entreprises associées précédemment mises en équivalence		-	-
<b>Éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat</b>		<b>(3 632)</b>	<b>154</b>
Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies	9	(47)	(119)
Impôts sur les éléments non recyclables	13	12	31
<b>Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat</b>		<b>(35)</b>	<b>(88)</b>
<b>Total autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt</b>		<b>(3 667)</b>	<b>66</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>46 334</b>	<b>42 796</b>
Résultat global de la période part du Groupe		46 334	42 796
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

### 1.1.3. Etat de la situation financière consolidée

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Goodwill	15	19 262	20 529
Immobilisations incorporelles	16	9 086	8 267
Immobilisations corporelles	17	6 751	5 432
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	18	16 384	15 890
Participations mises en équivalence		-	-
Actifs financiers non courants	19	1 020	999
Autres actifs non courants	21	1 366	952
Impôts différés actifs	13	4 245	4 241
<b>Total actifs non courants</b>		<b>58 114</b>	<b>56 310</b>
Créances clients et actifs sur contrats	20	57 040	52 246
Autres créances et actifs courants	21	17 563	15 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	195 743	176 178
<b>Total actifs courants</b>		<b>270 345</b>	<b>244 197</b>
<b>Total actifs</b>		<b>328 460</b>	<b>300 507</b>

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital social	23	7 026	7 002
Primes d'émission	23	23 278	23 278
Réserves consolidées et autres réserves		137 939	122 506
Réserves de conversion		(4 249)	(616)
Résultat net de la période part du Groupe		50 001	42 729
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>213 994</b>	<b>194 899</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>213 994</b>	<b>194 899</b>
Provisions	27	250	-
Avantages du personnel	9	3 021	2 651
Emprunts et dettes financières	18, 24	13 852	13 135
Impôts différés passifs	13	776	933
<b>Total passifs non courants</b>		<b>17 898</b>	<b>16 719</b>
Provisions	27	1 453	1 151
Emprunts et dettes financières	18, 24	3 820	3 923
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28	4 982	3 772
Autres dettes et passifs courants	28	40 955	39 881
Passifs sur contrats	29	45 358	40 164
<b>Total passifs courants</b>		<b>96 567</b>	<b>88 890</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>328 460</b>	<b>300 507</b>

## 1.1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Notes	Part du Groupe					Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres réserves	Réserves de conversion	Résultat net de la période part du Groupe			
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>		<b>6 939</b>	<b>19 171</b>	<b>96 586</b>	<b>(771)</b>	<b>41 830</b>	<b>163 754</b>	-	<b>163 754</b>
Résultat net de la période		-	-	-	-	42 729	42 729	-	42 729
Autres éléments du résultat global de la période	9, 13	-	-	(88)	154	-	66	-	66
<b>Résultat global de la période</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(88)</b>	<b>154</b>	<b>42 729</b>	<b>42 796</b>	<b>-</b>	<b>42 796</b>
Affectation du résultat net		-	-	21 013	-	(21 013)	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-	(20 817)	(20 817)	-	(20 817)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres		-	-	5 060	-	-	5 060	-	5 060
Augmentation de capital par émission de nouvelles actions		37	4 107	-	-	-	4 144	-	4 144
Augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes		26	-	(26)	-	-	-	-	-
Achats et ventes d'actions propres		-	-	(38)	-	-	(38)	-	(38)
<b>Transactions avec les actionnaires</b>		<b>63</b>	<b>4 107</b>	<b>4 996</b>	<b>-</b>	<b>(20 817)</b>	<b>(11 651)</b>	<b>-</b>	<b>(11 651)</b>
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>		<b>7 002</b>	<b>23 278</b>	<b>122 506</b>	<b>(616)</b>	<b>42 729</b>	<b>194 899</b>	<b>-</b>	<b>194 899</b>
Résultat net de la période		-	-	-	-	50 001	50 001	-	50 001
Autres éléments du résultat global de la période	9, 13	-	-	(35)	(3 632)	-	(3 667)	-	(3 667)
<b>Résultat global de la période</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(35)</b>	<b>(3 632)</b>	<b>50 001</b>	<b>46 334</b>	<b>-</b>	<b>46 334</b>
Affectation du résultat net		-	-	20 958	-	(20 958)	-	-	-
Dividendes	23	-	-	-	-	(21 772)	(21 772)	-	(21 772)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	10	-	-	4 540	-	-	4 540	-	4 540
Augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes	23	23	-	(23)	-	-	-	-	-
Achats et ventes d'actions propres	23	-	-	(10 007)	-	-	(10 007)	-	(10 007)
<b>Transactions avec les actionnaires</b>		<b>23</b>	<b>-</b>	<b>(5 490)</b>	<b>-</b>	<b>(21 772)</b>	<b>(27 239)</b>	<b>-</b>	<b>(27 239)</b>
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>		<b>7 026</b>	<b>23 278</b>	<b>137 939</b>	<b>(4 249)</b>	<b>50 001</b>	<b>213 994</b>	<b>-</b>	<b>213 994</b>

### 1.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Notes	2025	2024
<b>Résultat net de la période</b>		<b>50 001</b>	<b>42 729</b>
Amortissements des actifs corporels, incorporels et des droits d'utilisation	7	8 772	7 685
Variation des provisions et avantages du personnel	9, 27	877	1 392
Coût de l'endettement financier brut	12	444	318
Charge au titre des paiements fondés sur des actions	10	4 540	5 060
Impôts sur le résultat	13	10 889	8 768
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		3 263	(1 019)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>78 785</b>	<b>64 933</b>
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	30	2 487	2 526
Impôts sur le résultat payés		(12 074)	(8 434)
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>		<b>69 198</b>	<b>59 025</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16, 17	(6 126)	(5 486)
Paiements sur autres immobilisations financières	21, 22	(1 730)	(998)
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>		<b>(7 857)</b>	<b>(6 485)</b>
Augmentation du capital et des primes	23	-	4 144
Dividendes versés aux actionnaires de Planisware	23	(21 772)	(20 817)
Émissions d'emprunts au cours de l'exercice		-	-
Remboursements d'emprunts au cours de l'exercice		-	-
Intérêts financiers nets versés		-	-
Remboursement des dettes locatives au cours de l'exercice	18	(4 093)	(3 872)
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	18	(444)	(318)
Rachat d'actions propres	23	(10 007)	(38)
<b>Trésorerie nette liée aux activités de financement</b>		<b>(36 316)</b>	<b>(20 900)</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		(5 492)	1 853
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>19 533</b>	<b>33 493</b>
<b>Trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>176 091</b>	<b>142 599</b>
Découverts bancaires au 1 <sup>er</sup> janvier		87	98
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>22</b>	<b>176 178</b>	<b>142 696</b>
<b>Trésorerie au 31 décembre</b>		<b>195 624</b>	<b>176 091</b>
Découverts bancaires au 31 décembre		119	87
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>22</b>	<b>195 743</b>	<b>176 178</b>

**1.1.6. Notes aux comptes consolidés**

Note 1.	Informations relatives au Groupe .....	7
Note 2.	Evènements significatifs de la période .....	7
Note 3.	Principes, règles et méthodes comptables.....	8
Note 4.	Évolutions du périmètre de consolidation.....	11
Note 5.	Information sectorielle .....	12
Note 6.	Chiffre d'affaires.....	14
Note 7.	Charges opérationnelles.....	18
Note 8.	Charges de personnel et effectifs.....	20
Note 9.	Avantages du personnel.....	21
Note 10.	Paiement fondé sur des actions .....	23
Note 11.	Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles .....	24
Note 12.	Résultat financier .....	25
Note 13.	Impôt sur le résultat .....	26
Note 14.	Résultat par action.....	29
Note 15.	Goodwill .....	29
Note 16.	Immobilisations incorporelles .....	31
Note 17.	Immobilisations corporelles .....	33
Note 18.	Droits d'utilisation et dettes locatives .....	35
Note 19.	Actifs financiers non courants.....	38
Note 20.	Créances clients et actifs sur contrats.....	38
Note 21.	Autres créances et actifs courants et autres actifs non courants.....	40
Note 22.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	41
Note 23.	Capitaux propres .....	42
Note 24.	Emprunts et dettes financières .....	43
Note 25.	Instruments financiers .....	44
Note 26.	Gestion des risques.....	45
Note 27.	Provisions et passifs éventuels .....	46
Note 28.	Dettes fournisseurs et autres dettes et passifs courants .....	47
Note 29.	Passifs sur contrats .....	47
Note 30.	Variation des éléments du besoin en fonds de roulement .....	48
Note 31.	Engagements hors bilan.....	48
Note 32.	Transactions avec les parties liées.....	48
Note 33.	Evènements postérieurs à la date de clôture .....	49
Note 34.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	49
Note 35.	Périmètre de consolidation .....	50

## Note 1. Informations relatives au Groupe

La société Planisware (la « Société ») est une société anonyme de droit français inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 403.262.082 et qui est domiciliée 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, France.

Les comptes consolidés comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe").

Le Groupe est un éditeur de logiciels et acteur clef du secteur *Project Economy*, offrant des solutions informatiques de gestion de projet et des activités qui y sont liées. Le Groupe réalise ses activités au travers de sa société "mère" basée en France et de ses neuf filiales basées aux Etats Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, à Singapour, au Japon, en France, aux Emirats Arabes Unis, en Belgique et en Corée du Sud.

Les données sont présentées en milliers d'euros. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

## Note 2. Evènements significatifs de la période

### Augmentations de capital pour les plans d'attribution d'actions gratuites

Le 1<sup>er</sup> juin 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2024 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1<sup>er</sup> juin 2025, par l'émission de 214 894 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 21 489,40 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Le 29 juillet 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 29 juillet 2024 dont date d'attribution définitive de la première tranche était fixée au 29 juillet 2025, par l'émission de 18 832 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 1 883,20 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Les informations relatives à ces augmentations de capital sont présentées en note 23.

### Plans d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 2 juin 2025 a décidé la mise en place de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Le plan 2 juin 2025, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 106 586 actions, représentant 0,15% du capital émis, au profit de dirigeants et de membre du personnel salarié du Groupe en dehors des Etats-Unis, mais, par exception, comprenant les dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 2 juin 2026, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.
- Le plan 2 juin 2025 Etats-Unis, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 13 560 actions, représentant 0,02% du capital émis, au profit de membre du personnel salarié aux Etats-Unis, à l'exclusion des dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée respectivement au 2 juin 2027, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Les informations relatives à ces plans sont présentées en note 10.

### Programme de rachat d'actions

Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, le Groupe a confié un mandat de rachat d'actions à un prestataire de services d'investissement, Rothschild Martin Maurel, pour un montant de 10 millions d'euros. Au titre de ce contrat, Rothschild Martin Maurel a racheté 518 019 actions Planisware pour un montant de 10 millions d'euros.

Les informations relatives à ce programme de rachat d'actions sont présentées en note 23.

### Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

#### 3.1 Base de préparation

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

Ils ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 23 mars 2026.

#### 3.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations

##### Nouvelles normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 concernent :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Absence de convertibilité.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ni sur les montants présentés dans les présents états financiers.

##### Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés adoptés par l'Union Européenne et non anticipés par le Groupe

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiés adoptés par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et non anticipés par le Groupe, concernent :

- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir - Classement et évaluation des instruments financiers ;
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : Contrats d'achat d'énergie.

##### Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés et non encore adoptés par l'Union Européenne

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiés et non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2025, concernent :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste ;
- IFRS 18 Présentation des états financiers et informations à fournir ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir.

La nouvelle norme IFRS 18 a été adoptée par l'Union Européenne en février 2026 et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'analyse des impacts de cette nouvelle norme sur les indicateurs de performance, la présentation des états financiers consolidés et les systèmes d'information comptable du Groupe est en cours.

#### 3.3 Méthodes de consolidation

##### Filiales

Les filiales sont toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par la Société. Le Groupe a le contrôle d'une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont consolidés à compter de la date de prise du contrôle par le Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte du contrôle.

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

##### Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote d'une autre entité.

Les résultats, actifs et passifs des entreprises associées sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans le résultat net d'une société associée est comptabilisée sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé. Les titres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisés sur la base du coût d'acquisition (incluant les frais d'acquisition), ajusté de la quote-part du résultat global du Groupe de l'entreprise associée et diminué, le cas échéant, des dividendes reçus et des pertes de valeur. Le goodwill constaté lors d'une prise de participation est inclus dans le montant des titres des sociétés mises en équivalence.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à ses intérêts dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est réduite à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures, sauf dans la mesure où il a une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée ou a effectué un paiement pour son compte.

Lorsque les activités d'une entité mise en équivalence sont de nature opérationnelle et dans le prolongement de l'activité du Groupe, la quote-part de résultat relative à cette entité est présentée après le résultat opérationnel courant.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 35.

### 3.4 Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la Société.

#### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur propre monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale. Toutes ses opérations financières sont ensuite évaluées dans cette devise.

Les états financiers des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture de l'exercice :

- Les actifs et passifs, y compris les Goodwill et les ajustements de juste valeur dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, sont convertis en euros au cours de clôture de l'exercice ;
- Les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie sont convertis en euros au cours moyen de la période lorsque ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives au cours de la période.

Toutes les différences de conversion résultant de la consolidation des filiales étrangères sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat sur la ligne *Ecart de conversion* et enregistrées dans la rubrique *Réserves de conversion* des capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une entité étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité est repris au compte de résultat. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, la part correspondante du montant cumulé est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque le groupe ne cède qu'une partie d'une entreprise associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part correspondante du montant cumulé est reclassée en résultat. Lors d'une acquisition par étapes d'une entité avec prise de contrôle, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité avant la prise de contrôle est recyclé au compte de résultat.

#### Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans les devises fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le taux de change applicable à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change de clôture. Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur juste valeur en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les éléments non monétaires

évalués sur la base du coût historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés au sein des *Frais généraux et administratifs* pour les opérations liées à l'exploitation et en *Autres produits et charges financiers* pour les opérations de nature financière.

### 3.5 Recours aux jugements et estimations significatifs

En préparant ces états financiers consolidés, le management a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

#### Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes :

- Détermination de la durée des contrats de location : déterminer si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ses options de prolongation ou de ne pas exercer ses options de résiliation (Note 18)
- Détermination de la durée d'amortissement des coûts d'obtention des contrats et des coûts de développement capitalisés (Notes 16 et 21)

#### Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs au cours des périodes ultérieures sont données dans les notes suivantes :

- Test de dépréciation des actifs non financiers : principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables (Note 15)
- Evaluation des pertes de crédit attendues sur les créances clients et actifs sur contrats (Note 20)
- Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles (Note 9)

### 3.6 Résultat opérationnel courant

Le Groupe présente un résultat opérationnel courant qui exclut les *Autres produits opérationnels* et *Autres charges opérationnelles*. Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, et de montant particulièrement significatif. Les *Autres produits opérationnels* et *Autres charges opérationnelles* sont présentés en note 11.

## Note 4. Évolutions du périmètre de consolidation

### 4.1 Regroupement d'entreprises

#### Principes comptables

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs repris répond à la définition d'une entreprise, dont le contrôle est transféré au Groupe. Pour déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs donné constitue une entreprise, le Groupe évalue si celui-ci inclut, au minimum, un intrant et un processus essentiel, et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des biens ou des services.

Le Groupe a la possibilité de procéder à un « test de concentration » qui permet d'évaluer de manière simplifiée si un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise. Ce test de concentration facultatif est concluant si l'ensemble des justes valeurs des actifs bruts acquis est concentré en un unique actif identifiable ou dans un groupe d'actifs identifiables similaires.

La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Si des droits à paiement fondé sur des actions (droits de remplacement) doivent être donnés en échange de droits détenus par les salariés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise), alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de la contrepartie transférée du regroupement d'entreprises. Pour évaluer ce montant, le Groupe compare les valeurs basées sur le marché des droits de remplacement et des droits octroyés par l'entreprise acquise et détermine la proportion de services rendus avant la date du regroupement.

Le goodwill résultant des acquisitions de filiales est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition au cours de l'exercice 2025.

### 4.2 Autres variations de périmètre

Le Groupe a créé quatre nouvelles filiales commerciales au cours de l'exercice 2025, Planisware Korea LLC en Corée du Sud, Planisware Belgium SRL en Belgique, Planisware Mexico au Mexique et Planisware Australia PTY LTD en Australie.

Les filiales Planisware Korea LLC et Planisware Belgium SRL ont été intégrées à 100% et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les filiales Planisware Mexico et Planisware Australia PTY LTD ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif, tant individuellement qu'en cumul.

Dans le cadre d'une simplification de la structure juridique de son Groupe, le Groupe a décidé la dissolution sans liquidation de la société Innovation Framework Technologies Asia Sàrl. Cette dissolution a entraîné une transmission universelle du patrimoine (TUP) au profit de Planisware SA.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 35.

## Note 5. Information sectorielle

### Principes comptables

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont des composantes d'un groupe faisant l'objet d'un suivi individuel et le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel (« PDO ») en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluer la performance.

L'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Conseil d'Administration, décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant son activité globale, la vente de produits logiciels avec les services de mise en œuvre et de conseil associés, considérée comme un seul secteur opérationnel.

Les principaux indicateurs de performance utilisés pour évaluer la performance sont présentés ci-dessous :

- Le chiffre d'affaires par typologie de services ;
- Le chiffre d'affaires récurrent versus non-récurrent ;
- Le chiffre d'affaires par région de facturation ;
- L'EBITDA Ajusté et la marge d'EBITDA Ajusté.

Les indicateurs relatifs au chiffre d'affaires sont présentés en note 6.

### 5.1 EBITDA Ajusté et marge d'EBITDA Ajusté

L'EBITDA Ajusté est calculé à partir du *Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence* plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation, plus les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels définis comme suit : (i) les charges liées aux paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2 (ii) toute dépense, charge ou autre coût directement ou indirectement lié à une introduction en bourse, un investissement, une acquisition, une coentreprise ou des partenariats (iii) certains frais de conseil engagés pour des projets ponctuels, tels que des mesures de réorganisation ; et (iv) certaines indemnités de licenciement, qui comprennent les dépenses liées aux mesures de réorganisation et de restructuration, principalement constituées d'indemnités de licenciement et d'autres coûts liés au personnel. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ces ajustements pour les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels sont uniquement liés au plan d'attribution d'actions gratuites. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ces ajustements sont liés au plan d'attribution d'actions gratuites ainsi qu'aux coûts externes encourus par le Groupe dans le cadre de sa préparation au projet d'introduction en bourse.

La marge d'EBITDA Ajusté est le rapport entre l'EBITDA Ajusté et les produits liés à l'activité.

L'EBITDA Ajusté n'est pas une mesure de performance définie dans les normes comptables IFRS. La définition de l'EBITDA Ajusté du groupe peut ne pas être comparable à des mesures de performance et à des informations similaires fournies par d'autres entités.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le *Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence* et l'EBITDA Ajusté ainsi que le calcul de la marge d'EBITDA Ajusté pour les périodes présentées :

en milliers d'euros	2025	2024
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	60 758	51 834
Dépréciation et amortissement des actifs corporels, incorporels et des droits d'utilisation	8 772	7 685
Paiement fondé sur des actions	4 540	5 060
<b>EBITDA Ajusté</b>	<b>74 070</b>	<b>64 579</b>
Produits liés à l'activité	198 024	183 447
<b>Marge d'EBITDA ajusté (%)</b>	<b>37,4%</b>	<b>35,2%</b>

## 5.2 Ventilation par pays (1) des actifs non courants (2)

Au 31 décembre 2025

en milliers d'euros	France	Etats-Unis	Allemagne	Royaume- Uni	Japon	Autres	Total
Goodwill	9 440	-	-	-	9 822	-	19 262
Immobilisations incorporelles	6 083	-	-	-	3 003	-	9 086
Immobilisations corporelles	5 767	233	587	18	106	39	6 751
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	10 335	2 509	1 951	365	652	572	16 384
Autres actifs non courants	-	1 342	-	24	-	-	1 366

Au 31 décembre 2024

en milliers d'euros	France	Etats-Unis	Allemagne	Royaume- Uni	Japon	Autres	Total
Goodwill	9 440	-	-	-	11 089	-	20 529
Immobilisations incorporelles	4 657	-	-	-	3 610	-	8 267
Immobilisations corporelles	4 525	173	556	28	135	15	5 432
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	10 650	3 806	438	68	126	802	15 890
Autres actifs non courants	-	952	-	-	-	-	952

(1) Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels et correspondent aux zones géographiques d'implantation des entités juridiques du Groupe.

(2) Les actifs non courants présentés dans cette note sont des actifs non courants autres que les instruments financiers et les actifs d'impôt différé, conformément à la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels.

## Note 6. Chiffre d'affaires

### Principes comptables

Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

#### a. Principes généraux

##### i. Identification du contrat conclu avec le client

La comptabilisation des produits d'un contrat ou d'un groupe de contrats doit répondre à cinq critères : le contrat doit avoir une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs pour le groupe), les parties doivent avoir approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiement sont identifiables et il est probable que l'entité percevra la contrepartie à laquelle elle aura droit en échange des biens ou services qui seront transférés au client (c'est-à-dire, le client a la capacité et l'intention de payer ce montant en échange des biens et services fournis).

##### ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat

Une obligation de performance est une promesse, dans un contrat avec un client, de transférer des produits ou des services, distincte des autres promesses du contrat. Un contrat ou un regroupement de contrats peut comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions :

- Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché.
- Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

##### iii. Détermination du prix de transaction du contrat

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé, puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

##### iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables, le cas échéant.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

#### v. Reconnaissance du revenu

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- Le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- La prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- Si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats* au sein du poste *Créances clients et actifs sur contrats*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan au poste *Passifs sur contrats*. Les actifs et passifs liés aux contrats avec les clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel. Ces postes sont présentés en notes 20 et 29.

#### vi. Coûts d'obtention des contrats

Les coûts d'obtention des contrats sont capitalisés si deux conditions sont remplies : les coûts n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Les commissions de vente peuvent donc être capitalisées si elles sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et si elles ne sont pas accordées sur une base discrétionnaire. Les coûts d'obtention d'un contrat sont capitalisés et comptabilisés au compte de résultat au même rythme que le chiffre d'affaires auquel ils se rattachent. Ces actifs sont présentés en note 21.

### b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe Planisware pour ses clients

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences annuelles ou perpétuelles et les contrats de maintenance associés, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et les services relatifs au déploiement du logiciel.

D'un point de vue juridique, le Groupe n'a pas pour habitude de regrouper les différents services proposés au client en un contrat unique ; comptablement, lorsque Planisware vend de manière concomitante différents services dans un laps de temps relativement court, les différents contrats sont analysés comme un contrat unique pour les besoins d'analyse relative à la norme IFRS 15.

Typiquement, les produits et services décrits ci-dessous sont considérés comme des obligations de performance distinctes et la part du prix de transaction qui leur est attribuée est comptabilisée séparément. Le prix de chaque obligation de performance est indépendant du fait que l'obligation soit vendue de manière isolée ou groupée, et négociée concomitamment ou non à d'autres obligations.

De manière générale, les logiciels vendus par le Groupe ne nécessitent pas la création d'un code additionnel ou la modification du code source pour que ces derniers soient adaptés et intégrés au sein de l'environnement du client, et en ce sens le Groupe ne considère pas que les prestations de services liées au déploiement du logiciel intègrent ou modifient de manière significative le logiciel adjacent au sens de la norme IFRS 15 (qu'il soit vendu sous la forme d'une licence annuelle ou perpétuelle ou dans le cadre d'un contrat de type « SaaS »). En outre, en raison de la nature des services d'intégration proposés aux clients et de leur volume relatif par rapport au volume des licences annuelles ou perpétuelles et des contrats SaaS auxquels ils se rapportent, les services d'intégration vont généralement au-delà de la simple activité d'installation et sont donc considérés comme une obligation de performance distincte.

#### Licences annuelles et perpétuelles

La vente d'une licence confère au client le droit d'utilisation du logiciel pendant une durée d'un an pour une licence annuelle et une durée indéterminée pour une licence perpétuelle. Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'une licence est comptabilisé lorsque le logiciel est mis à disposition du client, et qu'il ne reste plus d'obligation significative envers le client en rapport avec cette vente de licence.

## Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance comprend les redevances périodiques associées à la vente de mises à jour de logiciels non spécifiées et l'assistance technique. Les contrats de maintenance sont généralement conclus en même temps que l'achat initial de la licence annuelle ou perpétuelle. La maintenance peut être renouvelée par le client à la fin de chaque terme. Le chiffre d'affaires des prestations de maintenance est comptabilisé à l'avancement, selon un mode linéaire, s'agissant d'obligations à se tenir prêt tout au long du contrat sans pics notables d'activité (« stand-ready obligations »).

## Contrats « SaaS » (« Software as a Service »)

Le contrat « SaaS » représente un droit d'accès à la fonctionnalité d'un logiciel dans une infrastructure accessible en mode « Cloud » hébergée par Planisware ou par des tiers engagés par Planisware, où le client n'a pas le droit de résilier le contrat d'hébergement et de prendre possession du logiciel pour l'exécuter sur sa propre infrastructure informatique ou pour engager un fournisseur tiers non lié à Planisware pour héberger et gérer le logiciel. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats « SaaS » est comptabilisé au fur et à mesure que les services sont fournis ; en l'espèce, l'obligation de performance étant d'octroyer un droit d'accès permettant l'utilisation continue d'un logiciel accessible en mode « Cloud » pendant une certaine durée, le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de cette durée tout au long du contrat.

Certains contrats « SaaS » prévoient des clauses de disponibilité du service fourni. Néanmoins, à date, le Groupe n'a pas identifié de contreparties variables dont l'impact sur le chiffre d'affaires du Groupe serait significatif.

## Support et prestations de services

Le Groupe distingue trois principaux types de support et prestations de services ; ces trois prestations représentant chacune une obligation de performance distincte :

- Les prestations liées au déploiement du logiciel (i.e., « Implementation support »), de nature non récurrente ;
- Les prestations de type « Evolutive support » de nature récurrente permettant au client une adaptation en continu du logiciel à ses besoins évolutifs, et incluant notamment des services de configuration et de support technique en complément des prestations de maintenance et de support des fonctionnalités standard déjà intégrées au contrat « SaaS » ou de maintenance ;
- Le support sous forme d'abonnement de type « Subscription support » correspondant à un support premium dédié au client en continu.

Les produits liés aux prestations de services – hors contrats de type « Subscription support » - sont principalement dérivés de contrats en régie et sont reconnus en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

Un nombre limité de prestations de services peuvent être conclues au forfait auquel cas le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé sur la base d'un pourcentage d'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « Subscription support » est généralement comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de la durée du contrat. Dans le cadre de ces contrats, l'obligation de performance consiste à se tenir prêt à fournir une assistance technique et des mises à jour, mises à niveau, améliorations et configuration non spécifiées, en fonction de leur disponibilité et de la demande du client. Les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages de ces services de support au fur et à mesure de la réalisation des services.

### vii. Distinction agent/principal

Planisware considère agir comme « principal », étant notamment responsable vis-à-vis du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci. Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charges opérationnelles.

## 6.1 Chiffre d'affaires par typologie de services

en milliers d'euros	2025	2024
Contrats "SAAS"	93 707	82 034
Ventes de licences annuelles	1 740	1 065
"Evolutive" support	53 563	48 688
"Subscription" support	11 670	11 855
Contrats de maintenance	19 026	19 087
Ventes de licences perpétuelles	5 768	7 466
Prestations de services "Implementation" et autres services non récurrents	12 549	13 253
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>198 024</b>	<b>183 447</b>

Le chiffre d'affaires récurrent du Groupe est une mesure de performance non définie dans les normes comptables IFRS et définie par le Groupe comme étant composé des contrats d'abonnements de type SaaS, Maintenance, et « Subscription support », ainsi que des ventes de licences annuelles et des prestations de services de type « Evolutive support ».

Le montant de chiffre d'affaires récurrent est de 179 707 milliers d'euros pour l'exercice 2025 et 162 728 milliers d'euros pour l'exercice 2024, représentant respectivement 90,7% et 88,7% du chiffre d'affaires sur les deux années présentées.

A l'exception du chiffre d'affaires relatif aux ventes de licences annuelles et perpétuelles, le chiffre d'affaires est principalement reconnu à l'avancement.

## 6.2 Chiffre d'affaires par région

Les montants du chiffre d'affaires par région dans les tableaux suivants sont basés sur l'adresse de facturation des clients.

Les régions figurant dans le tableau ci-dessous sont les suivantes : Europe, Amérique du Nord et « APAC et Reste du monde ».

en milliers d'euros	2025	2024
Europe	96 490	87 236
Amérique du Nord	85 155	80 318
APAC et reste du monde	16 379	15 892
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>198 024</b>	<b>183 447</b>

Sur l'exercice 2025, 49% du chiffre d'affaires est relatif à la région Europe, dont 19% en France, 43% à la région Amérique du Nord, dont 40% aux Etats-Unis et 8% à la région « APAC et reste du monde ».

Sur l'exercice 2024, 48% du chiffre d'affaires est relatif à la région Europe, dont 17% en France, 44% à la région Amérique du Nord, dont 40% aux Etats-Unis et 9% à la région « APAC et reste du monde ».

## Note 7. Charges opérationnelles

### Principes comptables

#### Coût des ventes

Le coût des ventes est principalement composé des heures projets réalisées par les consultants et des charges de personnel relatives aux équipes de production opérationnelle (i.e., infrastructure, SaaS, et support technique) ainsi que des coûts de sous-traitance et d'hébergement (incluant les dotations aux amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location des espaces en datacenter). Le coût des ventes inclut aussi une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination ; ces frais généraux sont principalement composés de coûts relatifs aux loyers exemptés dans le cadre d'IFRS 16 et de l'amortissement des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation.

#### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comprennent principalement les charges de personnel relatives aux développeurs chargés du développement des logiciels qui ne sont pas capitalisées, les coûts des services externes utilisés en complément des ressources internes, les charges d'amortissement relatives aux frais de développement capitalisés ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination. Le crédit d'impôt recherche applicable en France est présenté en déduction des dépenses de recherche et de développement.

#### Frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux et marketing comprennent principalement les charges de personnel relatives aux équipes commerciales et marketing incluant les commissions versées aux commerciaux pour la vente et/ou le renouvellement des contrats, de coûts marketing ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination. Ils incluent également les dépréciations sur créances clients et actifs sur contrats.

#### Frais administratifs et généraux

Les frais administratifs et généraux comprennent principalement les charges de personnel des fonctions « comptabilité », « finance », « ressources humaines » ou « juridique » ainsi que les dépenses relatives aux frais comptables et juridiques, frais bancaires, certaines taxes ou autres frais généraux non alloués ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination et les gains et pertes de change pour les opérations liées à l'exploitation, notamment sur les royalties facturées par la Société en devises aux entités du Groupe.

### 7.1 Coût des ventes

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de personnel	35 319	34 241
Sous-traitance, achats d'études, et autres services externes	11 145	11 397
Dotations aux amortissements	3 821	3 282
Autres charges d'exploitation	1 655	1 201
<b>Total coût des ventes</b>	<b>51 941</b>	<b>50 121</b>

La marge brute du Groupe est égale aux produits liés à l'activité diminués du coût des ventes. La marge brute en pourcentage des produits liés à l'activité est respectivement de 73,8% et 72,7% sur les exercices 2025 et 2024. L'augmentation de la marge brute est principalement liée à l'effet mix structurellement positif et à la poursuite d'un contrôle strict des coûts.

## 7.2 Frais de recherche et développement

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de personnel	18 438	18 582
Crédit impôt recherche	(582)	(810)
Dotations aux amortissements	3 024	2 644
Autres frais de recherche et développement	1 424	1 765
<b>Total frais de recherche et développement</b>	<b>22 304</b>	<b>22 181</b>

Les frais de recherche et développement représentent respectivement 11,3% et 12,1% des produits liés à l'activité sur les exercices 2025 et 2024. La diminution du taux de frais de recherche et développement par rapport aux produits liés à l'activité sur l'exercice 2025 est en partie liée à une amélioration de l'efficacité de la R&D grâce au déploiement d'outils d'IA et à une capitalisation plus importante des coûts de développement. Les coûts de développement capitalisés sont présentés en note 16.

## 7.3 Frais commerciaux et marketing

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de personnel	24 269	22 500
Commissions sur ventes	3 704	3 952
Frais marketing	3 451	3 058
Dotations aux amortissements	1 374	1 267
Autres frais commerciaux	2 586	2 565
<b>Total frais commerciaux et marketing</b>	<b>35 385</b>	<b>33 342</b>

Les frais commerciaux et marketing représentent respectivement 17,9% et 18,2% des produits liés à l'activité sur les exercices 2025 et 2024. L'augmentation est notamment liée aux charges de personnel de l'équipe commerciale et de l'équipe marketing. Les commissions sur ventes comprennent les charges relatives aux commissions non activées et les amortissements des commissions sur ventes capitalisées.

## 7.4 Frais généraux et administratifs

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de personnel	17 573	16 862
Honoraires et autres services externes	2 895	3 025
Dotations aux amortissements	553	492
Autres frais généraux	6 613	5 591
<b>Total frais généraux et administratifs</b>	<b>27 635</b>	<b>25 969</b>

Les frais généraux et administratifs représentent 14,0% des produits liés à l'activité sur 2025, contre 14,2% sur 2024. L'augmentation des frais généraux et administratifs reflète le renforcement des fonctions support pour soutenir la croissance de l'activité et l'expansion internationale du Groupe. Les autres frais généraux incluent une perte de change pour 859 milliers d'euros en 2025 contre un gain de change de 181 milliers d'euros en 2024.

## Note 8. Charges de personnel et effectifs

### 8.1 Effectifs

Au 31 décembre, l'effectif du Groupe (hors effectif des entreprises non consolidées) est réparti de la façon suivante :

en nombre de personnes	2025	2024
France	322	308
Etats Unis	183	171
Autres pays	203	147
<b>Total effectif au 31 décembre</b>	<b>708</b>	<b>626</b>

### 8.2 Frais de personnel

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

en milliers d'euros	2025	2024
Traitements et salaires	65 062	62 817
Commissions sur ventes	3 704	3 952
Charges sociales	16 257	15 065
Coût des services rendus	1 668	1 513
Participation et intéressement	5 982	6 299
Paiement fondé sur des actions	4 540	5 060
Autres charges de personnel	2 092	1 431
<b>Total charges de personnel et commissions sur ventes</b>	<b>99 305</b>	<b>96 137</b>

Les charges de personnel et les commissions sur ventes ont représenté 50,1% du total des produits liés à l'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce ratio était de 52,4% pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## Note 9. Avantages du personnel

### Principes comptables

#### Principe général

Le groupe contribue à des régimes de retraite, de soins médicaux et d'indemnités de licenciement conformément aux lois et pratiques de chaque pays. Ces prestations peuvent varier en fonction d'une série de facteurs, notamment l'ancienneté, le salaire et les versements aux régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies.

#### Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement les salariés en France. Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est ventilée par destination, en compte de résultat, dans les rubriques *Charges de personnel*, présentées en note 7. Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuariels résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la variation du taux d'actualisation sont portés en autres éléments du résultat global dans la rubrique des *Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat*.

#### Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations dues au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues. Ces charges sont réparties par destination dans les différentes lignes du compte de résultat, dans les rubriques *Charges de personnel*, présentées en note 7.

Dans les autres filiales du Groupe – Etats-Unis et Allemagne principalement – des régimes à cotisations définies ont été mis en place. Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

### 9.1 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2025	2024
Taux d'actualisation	3,70%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%
Table de mortalité hommes	TH 19-21	TH 18-20
Table de mortalité femmes	TF 19-21	TF 18-20
Taux de turnover	0% à 7%	0% à 7%
Mode de départ en retraite	Départ volontaire à 64 ans	Départ volontaire à 64 ans
Convention collective	SYNTEC	SYNTEC

## 9.2 Evolution de l'engagement

Le montant des engagements de retraite s'élève à 3 021 milliers d'euros pour les salariés français au 31 décembre 2025. L'impact brut en résultat sur l'exercice 2025 est une charge de 324 milliers d'euros, principalement due au coût des services rendus sur l'exercice de 239 milliers d'euros.

en milliers d'euros	2025	2024
<b>Evolution de l'engagement</b>		
<b>1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 651</b>	<b>2 252</b>
Coût des services rendus au cours de la période	239	206
Coût des services passés	-	-
Coût financier	85	74
Prestations versées	-	-
(Gains) / pertes actuariels	47	119
<b>31 décembre</b>	<b>3 021</b>	<b>2 651</b>
<b>Comptabilisés en résultat net</b>		
Coût des services rendus au cours de la période	239	206
Coût des services passés	-	-
Coût financier	85	74
<b>Total charges sur l'exercice</b>	<b>324</b>	<b>280</b>
<b>Compris dans les autres éléments du résultat global</b>		
(Gains) / Pertes actuariels liés à des ajustements liés à l'expérience	283	74
(Gains) / Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	(236)	45
<b>Total des (gains) / pertes actuariels sur l'exercice</b>	<b>47</b>	<b>119</b>
<b>Stock de fin de période (gains) / pertes actuariels</b>	<b>(393)</b>	<b>(440)</b>
<b>Autres</b>		
Prestations versées	-	-
<b>Total autres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total variations de l'engagement</b>	<b>370</b>	<b>399</b>

## 9.3 Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Impact sur le montant de l'engagement</b>		
Diminution de 0.25%	116	116
Augmentation de 0.25%	(110)	(139)

## 9.4 Flux de trésorerie prévisionnels

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Estimation des prestations à payer</b>		
<1 an	18	15
De 2 à 5 ans	283	295
De 6 à 10 ans	726	642

## Note 10. Paiement fondé sur des actions

### Principes comptables

Les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, laquelle est comptabilisée dans le compte de résultat avec une augmentation correspondante des capitaux propres et amortie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution actualisée diminué de l'hypothèse de distribution de dividendes au cours de la période d'acquisition.

Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non-respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites se détaillent comme suit :

	Plan 11 octobre 2023	Plan 1 <sup>er</sup> juin 2024	Plan 29 juillet 2024	Plan 2 juin 2025	Plan 2 juin 2025 Etats-Unis
Date de la décision du président ou conseil d'administration	11/10/2023	24/05/2024	29/07/2024	02/06/2025	02/06/2025
Date d'attribution	11/10/2023	01/06/2024	29/07/2024	02/06/2025	02/06/2025
Nombre d'actions attribuées maximum	121 500	215 445	60 000	106 586	13 560
% du capital à la date d'attribution	0,18%	0,31%	0,09%	0,15%	0,02%
Nombre de bénéficiaires	1	96	1	67	27
Période d'acquisition	1, 2 et 3 ans (acquisition par tranches)	1 an	1 et 2 ans (acquisition par tranches)	1 an	2 ans
Conditions de performance	Oui	Non	Oui	Non	Non
Conditions de présence à la fin de la période d'acquisition	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Juste valeur des titres à la date d'attribution (€)	12,44	24,93	26,22	24,19	24,19

### Plan 11 octobre 2023

Le conseil d'administration du 11 octobre 2023 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 11 octobre 2023 d'un maximum de 121 500 actions au profit du Directeur Général du Groupe. Ces actions seront définitivement acquises, par tranches successives, le 11 octobre 2024, le 11 octobre 2025 et le 11 octobre 2026, à condition que le bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social de la Société de façon continue et ininterrompue jusqu'à la fin de chaque tranche. Le nombre définitif d'actions attribuées sera soumis à des conditions de performance hors marché pour chaque tranche.

### Plan 1<sup>er</sup> juin 2024

Le conseil d'administration du 24 mai 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, d'un maximum de 215 445 actions au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 1<sup>er</sup> juin 2025, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

### Plan 29 juillet 2024

Le conseil d'administration du 29 juillet 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 29 juillet 2024, d'un maximum de 60 000 actions, au profit d'un dirigeant. Ces actions seront définitivement acquises, par périodes d'acquisition successives, le 29 juillet 2025 et le 29 juillet 2026, sous condition de présence étendue à l'exercice continu et ininterrompu de fonctions salariées ou dirigeantes jusqu'à la fin de chaque période d'acquisition et de conditions de performance hors marché pour chaque période d'acquisition.

## Plans 2 juin 2025

Le conseil d'administration du 2 juin 2025 a décidé la mise en place de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Le plan 2 juin 2025, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 106 586 actions, représentant 0,15% du capital émis, au profit de dirigeants et de membre du personnel salarié du Groupe en dehors des Etats-Unis, mais, par exception, comprenant les dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 2 juin 2026, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.
- Le plan 2 juin 2025 Etats-Unis, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 13 560 actions, représentant 0,02% du capital émis, au profit de membre du personnel salarié aux Etats-Unis, à l'exclusion des dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée respectivement au 2 juin 2027, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Les mouvements relatifs aux plans d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Plan 11 octobre 2023	Plan 1 <sup>er</sup> juin 2024	Plan 29 juillet 2024	Plan 2 juin 2025	Plan 2 juin 2025 Etats-Unis
<b>Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2024</b>	<b>111 000</b>	<b>214 934</b>	<b>60 000</b>	-	-
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	106 586	13 560
Nombre d'actions émises	24 464	214 894	18 832	-	-
Nombre d'actions non acquises définitivement	26 036	40	6 168	-	-
<b>Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2025</b>	<b>60 500</b>	-	<b>35 000</b>	<b>106 586</b>	<b>13 560</b>

Une charge de 4 540 milliers d'euros a été comptabilisée au titre des accords de paiement fondé sur des actions pour l'exercice 2025 et 5 060 milliers d'euros pour l'exercice 2024.

## Note 11. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

### Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les pertes de valeurs d'actifs corporels et incorporels, les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins-values de cession, ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal et peu fréquent, et de montant particulièrement significatif, qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

en milliers d'euros	2025	2024
Coûts en relation avec le projet d'IPO	-	(5 701)
Autres charges opérationnelles	-	(5 701)
<b>Total autres produits et autres charges opérationnelles</b>	<b>-</b>	<b>(5 701)</b>

En 2024, les coûts en relation avec le projet d'introduction en bourse sont principalement constitués des honoraires d'avocats et coûts des conseils externes qui ont assisté la Société dans son projet d'introduction en bourse.

**Note 12. Résultat financier**

<b>en milliers d'euros</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	-	-
Charges d'intérêts sur passifs locatifs	(444)	(318)
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 666	3 870
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>2 222</b>	<b>3 553</b>
Gains de change sur élément financier	204	3 461
Autres produits financiers	1 368	405
<b>Autres produits financiers</b>	<b>1 572</b>	<b>3 866</b>
Pertes de change sur élément financier	(3 373)	(1 741)
Autres charges financières	(290)	(313)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(3 663)</b>	<b>(2 054)</b>
<b>Total résultat financier</b>	<b>131</b>	<b>5 365</b>

Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie proviennent des placements court-terme faits par le Groupe de sa trésorerie disponible dans des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement.

Les gains et pertes de change sur élément financier résultent majoritairement des positions de trésorerie et équivalents de trésorerie en devises étrangères (dollar américain, yen japonais) chez la société mère.

Les autres produits financiers sont principalement composés de plus-value de cession ou de plus-value latente sur valeurs mobilières de placement.

## Note 13. Impôt sur le résultat

### Principes comptables

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global – auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

### Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

### Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. Un actif d'impôt différé est comptabilisé s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables, appréciés sur la base des prévisions fiscales, sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon raisonnable. Sinon, les actifs d'impôts différés sont réduits en conséquence. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en résultat selon le principe du report variable, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

### Traitements fiscaux incertains

Un « traitement fiscal incertain » est un traitement fiscal pour lequel il existe une incertitude quant à l'acceptation par l'administration fiscale concernée du traitement fiscal en vertu de la législation fiscale.

Si le Groupe conclut qu'il est probable que l'administration fiscale accepte une position fiscale incertaine, l'ensemble des éléments relatifs aux impôts (résultat fiscal, assiettes fiscales, taux d'imposition, déficits reportables, crédits d'impôt, taxes) seront déterminés conformément à cette position. Si le Groupe conclut que l'acceptation par l'administration fiscale n'est pas probable, cette incertitude sera intégrée dans le calcul des éléments relatifs aux impôts, et donnera lieu à comptabilisation d'un passif d'impôts.

Sur les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas connaissance d'un traitement fiscal incertain qui aurait un impact significatif sur les comptes.

Le Groupe ne compte pas de groupe d'intégration fiscale.

### 13.1 Détail de la charge d'impôt

en milliers d'euros	2025	2024
Impôts courants	(11 199)	(10 558)
- sur le résultat	(10 891)	(10 321)
- sur la valeur ajoutée (CVAE)	(308)	(238)
Impôts différés	310	1 791
<b>(Charge) / Produit d'impôt constaté en compte de résultat</b>	<b>(10 889)</b>	<b>(8 768)</b>

### 13.2 Impôts constatés en autres éléments du résultat global

en milliers d'euros	2025	2024
Impôts différés sur réévaluation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies (écarts actuariels)	12	31
<b>(Charge) / Produit d'impôt constaté en autres éléments du résultat global</b>	<b>12</b>	<b>31</b>

**13.3 Variation bilantielle des impôts différés**

en milliers d'euros	2025	2024
<i>Impôts différés actifs - Ouverture</i>	4 241	2 390
<i>Impôts différés passifs - Ouverture</i>	(933)	(1 046)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 309</b>	<b>1 344</b>
Comptabilisés en compte de résultat	310	1 791
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	12	31
Entrée de périmètre	-	-
Ecart de conversion	(162)	143
<b>Variation sur l'exercice</b>	<b>160</b>	<b>1 965</b>
<i>Impôts différés actifs - Clôture</i>	4 245	4 241
<i>Impôts différés passifs - Clôture</i>	(776)	(933)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 469</b>	<b>3 309</b>

**13.4 Nature des impôts différés**

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes de location	3 884	3 243
Engagements à prestations définies	780	685
Réévaluation de la perte de crédits attendue sur les créances clients	356	273
Provisions non déductibles sur l'exercice	2 455	1 880
Dépenses de recherche et développement déductibles	-	614
Crédit d'impôt étranger	456	517
Autres différences temporaires	1 143	834
Compensation des impôts différés	(4 830)	(3 803)
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>4 245</b>	<b>4 241</b>
Droits d'utilisation	(3 768)	(3 152)
Activation des coûts de développement	(307)	(588)
Actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprise	(776)	(932)
Juste valeur des équivalents de trésorerie	(317)	(5)
Autres différences temporaires	(438)	(60)
Compensation des impôts différés	4 830	3 803
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(776)</b>	<b>(933)</b>

Les provisions non déductibles sur l'exercice concernent principalement, en France, à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, aux Etats-Unis, à diverses provisions (primes des salariés, congés payés) et en Allemagne (primes des salariés, congés payés), pour lesquelles des impôts différés actifs ont été comptabilisés au 31 décembre 2025 pour 1 118 milliers d'euros, 679 milliers d'euros et 421 milliers d'euros, respectivement.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas de déficit reportable.

### 13.5 Preuve d'impôt

en milliers d'euros	2025		2024	
<b>Résultat net avant impôts</b>		<b>60 889</b>		<b>51 497</b>
<b>Produit / (Charge) d'impôt théorique</b>	<b>25,8%</b>	<b>(15 725)</b>	<b>25,8%</b>	<b>(13 299)</b>
Taxation des sociétés étrangères à des taux différents	0,0%	(18)	0,0%	(19)
Effets d'impôts :				
- Résultats des sociétés mises en équivalence, nets d'impôt	0,0%	-	0,0%	-
- Différences permanentes	2,0%	(1 198)	2,9%	(1 515)
- Avantages fiscaux et crédits d'impôts	-10,4%	6 306	-11,9%	6 120
- CVAE	0,4%	(229)	0,3%	(176)
- Pertes pour lesquelles aucun impôt différé n'a été reconnu	0,0%	(26)	0,0%	-
- Utilisation de déficits reportables antérieurs non reconnus dans l'impôt différé	0,0%	-	-0,2%	121
<b>Produit / (Charge) d'impôt effectif</b>	<b>17,9%</b>	<b>(10 889)</b>	<b>17,0%</b>	<b>(8 768)</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la société-mère du Groupe. Sur les exercices 2025 et 2024, celui-ci se compose du taux d'impôt sur les sociétés de 25.0% complété de la contribution additionnelle sur l'impôt de 3.3%.

La CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, composante de la Contribution Économique Territoriale (CET) en France est qualifiée d'impôt sur le résultat par le Groupe.

Les avantages fiscaux et crédits d'impôts sont principalement liés au dispositif « IP Box » dont bénéficie Planisware S.A. depuis 2019 et au Crédit Impôt Recherche. Par ailleurs, en 2024, le Groupe a bénéficié d'une déduction extra comptable liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés, concomitante au processus d'introduction en bourse.

Les différences permanentes sont principalement dues à la non-déductibilité de la charge relative aux actions gratuites pour 1 173 milliers d'euros en 2025 et 1 307 milliers d'euros en 2024.

#### Dispositif IP BOX

L'IP Box est un dispositif qui permet à Planisware de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés de 10% sur ses revenus tirés de la propriété intellectuelle. Au cas d'espèce, les revenus éligibles du Groupe sont les revenus en lien avec la maintenance évolutive générant des nouvelles versions du logiciel Planisware Enterprise. Un résultat « IP BOX » net est ensuite obtenu par soustraction des dépenses de recherche et développement qui ont contribué directement aux actifs éligibles. Via ce dispositif, le Groupe a pu bénéficier d'une réduction d'impôt de 6 054 milliers d'euros en 2025 et 5 122 milliers d'euros en 2024.

#### Crédit Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale permettant au Groupe de financer ses activités de recherche et développement et d'innovation par le biais d'un crédit d'impôt accordé par l'Etat français. Seules les dépenses relatives à Planisware Enterprise font l'objet de ce crédit sur les exercices présentés. Le montant du CIR sur les exercices 2025 et 2024 est de 582 milliers d'euros et 810 milliers d'euros respectivement.

Dans le référentiel IFRS, le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention, répondant à la norme IAS 20 Subventions publiques, en raison de son caractère remboursable. En l'espèce, le crédit d'impôt recherche est lié à des dépenses d'exploitation. Il est ainsi enregistré en réduction des charges auxquelles il se rapporte et comptabilisé au cours de la période durant laquelle les dépenses sont imputées au compte de résultat dans le poste *Frais de recherche et développement*. Les charges concernées par le crédit d'impôt recherche sont principalement des charges de personnel.

## Note 14. Résultat par action

### Principes comptables

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion du nombre des actions ordinaires auto-détenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les éventuels options, bons de souscription d'actions et actions gratuites.

	2025	2024
<b>Numérateur</b> (en milliers d'euros)		
Résultat net part du Groupe (a)	50 001	42 729
<b>Dénominateur</b>		
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice (b)	70 018 731	69 762 263
Effet dilutif des instruments existants	94 789	159 179
Nombre moyen pondéré d'actions théorique sur l'exercice (c)	70 113 520	69 921 442
<b>Résultat de base par action (en euros) (a/b)</b>	<b>0,71</b>	<b>0,61</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros) (a/c)</b>	<b>0,71</b>	<b>0,61</b>

## Note 15. Goodwill

### Principes comptables

Voir Note 4. Evolutions du périmètre de consolidation

### 15.1 Evolution du Goodwill

en milliers d'euros	2025	2024
<b>Valeurs brutes</b>		
<b>1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>20 529</b>	<b>21 006</b>
Acquisitions	-	-
Ecart de conversion	(1 267)	(477)
<b>31 décembre</b>	<b>19 262</b>	<b>20 529</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Pertes de valeur	-	-
<b>31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeurs nettes</b>		
<b>1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>20 529</b>	<b>21 006</b>
<b>31 décembre</b>	<b>19 262</b>	<b>20 529</b>

## 15.2 Tests de dépréciation

### Principes comptables

À chaque date de clôture, les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe (autres que les actifs d'impôt différé et les coûts d'obtention des contrats) sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill est testé chaque année ainsi que les immobilisations incorporelles en cours en date de clôture de l'exercice.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de cession. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Le Groupe a réalisé des tests de dépréciation au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 sur la base des flux de trésorerie générés par ses activités, actualisés au taux moyen pondéré du capital de 11,5% et 9,6% respectivement. Les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe sont calculés sur la base d'un plan prévisionnel sur 5 ans compte tenu des caractéristiques du marché sur lequel est positionné le Groupe, de la dynamique de croissance et de la maturité de ses activités. Les flux de trésorerie issus de ce plan prévisionnel sont cohérents avec le taux de croissance du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA sur les exercices historiques ; le taux de croissance du chiffre d'affaires « à l'infini » est fixé à 2%.

Compte tenu des pays où Planisware opère, les entrées de trésorerie sont générées sur une base indépendante et, à ce titre, les pays sont la plus petite unité générant des entrées de trésorerie et donc des UGT indépendantes. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, celui-ci a été affecté à un regroupement d'UGT représentant le Groupe dans son ensemble. En effet, les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où le Groupe opère, et les actifs du Groupe s'adressent à tous les clients du Groupe quelle que soit leur localisation. Les clients du Groupe sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Planisware pour l'ensemble de leurs filiales. Les équipes de développement des produits, exclusivement basées en France, participent en permanence à améliorer l'offre proposée globalement, et les produits du Groupe, complémentaires, permettent de proposer une offre complète au marché de la Project Economy. Le groupe ne suit pas la performance autre que le chiffre d'affaires, c'est-à-dire n'effectue pas un monitoring du goodwill, à un niveau plus fin que le groupe dans son ensemble.

Au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable du regroupement d'UGT excédait sa valeur comptable. Le management estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable du groupe d'UGT à des montants significativement inférieurs à sa valeur comptable.

Pour valider ces conclusions, le Groupe a réalisé des tests de sensibilité aux principales hypothèses impactant le calcul de la valeur recouvrable du groupe d'UGT ; à savoir : le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Ainsi, sur les deux exercices présentés, une augmentation de 1% du taux d'actualisation combinée à une diminution de 0,5% du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à déprécier le goodwill du Groupe.

## Note 16. Immobilisations incorporelles

### Principes comptables

#### Frais de recherche et développement

En application de la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles :

- Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- Les dépenses de développement relatif au logiciel Planisware Enterprise sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
  - Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
  - Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
  - Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
  - Génération d'avantages économiques futurs probables,
  - Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
  - Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les autres dépenses de développement, ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

Au titre de l'activité de développement du groupe, deux catégories d'activité doivent être distinguées :

- Les activités de développement visant à créer de nouveaux produits (e.g., modules, applications) ou à apporter des nouvelles fonctionnalités aux produits existants, pour lesquels les critères de capitalisation définis par la norme IAS 38 sont appréciés par les équipes de développement au moment du lancement de ces projets ;
- Les activités de développement visant à maintenir les produits existants (adaptation aux nouveaux systèmes d'exploitation, maintenance corrective...), qui ne remplissent pas les conditions requises par la norme et ne sont donc pas immobilisés.

Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement capitalisés sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses de développement immobilisées sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée à trois ans – durée que le Groupe a jugée raisonnable en raison de l'avancée technologique rapide et des nouvelles versions et mises à jour du logiciel commercialisées régulièrement.

#### Relations clients

Les relations clients sont initialement reconnues pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle d'une entité par le Groupe. Elles sont ensuite amorties linéairement et figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

Les relations clients comptabilisées lors de l'acquisition de la filiale Planisware Japan K.K. sont amorties sur 18 ans.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences et logiciels acquis par le Groupe, évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an.

## 16.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros		Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>		<b>8 692</b>	<b>5 928</b>	<b>4 129</b>	<b>22</b>	<b>18 771</b>
Acquisitions						
	<i>Générées en interne</i>	2 497	-	-	-	<b>2 497</b>
	<i>Achats</i>	-	-	-	-	-
Cessions et sorties						
		-	(44)	-	(7)	<b>(51)</b>
Ecart de conversion						
		-	-	(170)	-	<b>(170)</b>
<b>31 décembre 2024</b>		<b>11 189</b>	<b>5 883</b>	<b>3 958</b>	<b>15</b>	<b>21 046</b>
Acquisitions						
	<i>Générées en interne</i>	3 082	80	-	42	<b>3 205</b>
	<i>Achats</i>	-	-	-	-	-
Cessions et sorties						
		(85)	(3)	-	-	<b>(88)</b>
Ecart de conversion						
		-	-	(452)	-	<b>(452)</b>
<b>31 décembre 2025</b>		<b>14 187</b>	<b>5 961</b>	<b>3 506</b>	<b>58</b>	<b>23 711</b>

## 16.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros		Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>		<b>(5 113)</b>	<b>(5 911)</b>	<b>(134)</b>	<b>(7)</b>	<b>(11 165)</b>
Dotations aux amortissements						
		(1 442)	(9)	(219)	-	<b>(1 670)</b>
Cessions et sorties						
		-	44	-	7	<b>51</b>
Pertes de valeur						
		-	-	-	-	-
Ecart de conversion						
		-	-	5	-	<b>5</b>
<b>31 décembre 2024</b>		<b>(6 555)</b>	<b>(5 876)</b>	<b>(348)</b>	<b>-</b>	<b>(12 779)</b>
Dotations aux amortissements						
		(1 684)	(6)	(212)	(4)	<b>(1 906)</b>
Cessions et sorties						
		-	3	-	-	<b>3</b>
Pertes de valeur						
		-	-	-	-	-
Ecart de conversion						
		-	-	57	-	<b>57</b>
<b>31 décembre 2025</b>		<b>(8 239)</b>	<b>(5 879)</b>	<b>(503)</b>	<b>(4)</b>	<b>(14 625)</b>

## 16.3 Valeurs nettes des immobilisations incorporelles

en milliers d'euros		Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeurs nettes</b>						
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>		<b>3 579</b>	<b>17</b>	<b>3 995</b>	<b>15</b>	<b>7 606</b>
<b>31 décembre 2024</b>		<b>4 634</b>	<b>8</b>	<b>3 610</b>	<b>15</b>	<b>8 267</b>
<b>31 décembre 2025</b>		<b>5 948</b>	<b>82</b>	<b>3 003</b>	<b>54</b>	<b>9 087</b>

## Note 17. Immobilisations corporelles

### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), et sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement d'un actif débute dès qu'il est prêt à être mis en service. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées en mode linéaire sont les suivantes :

- Installations et agencement : 3 à 9 ans
- Matériel informatique et de bureau (incluant les baies informatiques) : 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 8 ans

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, l'amortissement annuel est modifié en conséquence.

### 17.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>2 376</b>	<b>10 915</b>	-	<b>13 291</b>
Acquisitions	148	2 924	50	<b>3 122</b>
Cessions et sorties	(2)	(1 138)	-	<b>(1 139)</b>
Transferts	-	-	-	-
Ecart de conversion	1	52	-	<b>53</b>
<b>31 décembre 2024</b>	<b>2 523</b>	<b>12 754</b>	<b>50</b>	<b>15 327</b>
Acquisitions	100	2 423	1 505	<b>4 028</b>
Cessions et sorties	(360)	(267)	-	<b>(627)</b>
Transferts	51	-	(51)	-
Ecart de conversion	(12)	(119)	-	<b>(131)</b>
<b>31 décembre 2025</b>	<b>2 302</b>	<b>14 791</b>	<b>1 504</b>	<b>18 597</b>

## 17.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>(950)</b>	<b>(7 753)</b>	-	<b>(8 702)</b>
Dotations aux amortissements	(246)	(2 039)	-	(2 285)
Cessions et sorties	2	1 135	-	1 137
Pertes de valeur	-	-	-	-
Ecart de conversion	(3)	(41)	-	(44)
<b>31 décembre 2024</b>	<b>(1 197)</b>	<b>(8 698)</b>	-	<b>(9 895)</b>
Dotations aux amortissements	(417)	(2 233)	-	(2 650)
Cessions et sorties	359	249	-	608
Pertes de valeur	-	-	-	-
Ecart de conversion	5	85	-	90
<b>31 décembre 2025</b>	<b>(1 250)</b>	<b>(10 597)</b>	-	<b>(11 847)</b>

## 17.3 Valeurs nettes des immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
<b>Valeurs nettes</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>1 426</b>	<b>3 163</b>	-	<b>4 589</b>
<b>31 décembre 2024</b>	<b>1 325</b>	<b>4 056</b>	<b>50</b>	<b>5 432</b>
<b>31 décembre 2025</b>	<b>1 052</b>	<b>4 194</b>	<b>1 504</b>	<b>6 750</b>

## Note 18. Droits d'utilisation et dettes locatives

### Principes comptables

En application d'IFRS 16 *Contrats de location*, tous les contrats de location éligibles du fait des critères de la norme, sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers futurs.

### Evaluation des droits d'utilisation locatifs

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de loyers effectués à la date d'entrée en vigueur ou avant cette date, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

Par la suite, il est amorti en application d'IAS16 selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur sur la durée du contrat, correspondant à la durée contractuelle non résiliable de l'utilisation de l'actif après prise en compte des options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer et des options de résiliation anticipée que le groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer. En outre, le droit d'utilisation peut faire l'objet d'une dépréciation en application d'IAS36.

### Evaluation des dettes locatives

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers futurs diminuée de tout avantage significatif à recevoir. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. En pratique, c'est ce dernier taux qui est généralement utilisé. En l'absence de taux d'intérêt implicite des contrats, le calcul du taux d'actualisation nécessite des estimations, notamment en ce qui concerne le spread de crédit ajouté au taux sans risque, pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à la société preneuse.

La dette locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés, conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée pour prendre en compte, le cas échéant, la réestimation du passif locatif, des modifications du contrat de location ou encore pour prendre en compte la révision des loyers qui sont en substance des paiements fixes.

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le périmètre de la norme IFRS 16 sont reconnus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, ventilés entre le remboursement du principal du passif locatif (inclus dans les *Remboursement des dettes locatives au cours de l'exercice*) et le paiement de l'intérêt (inclus dans les *Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives*)

### Exemptions

Le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 1 an ou portant sur des actifs de faible valeur (i.e., valeur inférieure à 5 000 dollars). Le Groupe comptabilise les loyers acquittés dans le cadre de ces contrats en charges, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, pour les baux relatifs à la location d'espaces au sein de datacenters, le Groupe a appliqué l'option consistant à ne pas séparer la composante services « électricité » de la charge de location, la composante ne pouvant pas toujours être déterminée de façon explicite.

### Typologie des contrats de location

Le Groupe a identifié deux principales catégories d'actifs faisant l'objet de contrats de locations :

- Les baux de bureaux ;
- Les baux relatifs à la location d'espace d'hébergement de baies informatiques au sein de datacenters.

### Durée des contrats de location

Le jugement et des estimations ont été nécessaires pour déterminer la durée des contrats de location compte tenu des options de résiliation ou de renouvellement prévues dans le cadre de certains contrats. En particulier, pour les baux immobiliers, l'appréciation a été réalisée en fonction de la localisation du bien (France ou étranger) et de son caractère stratégique ou non, ainsi que du caractère récent des baux principaux conclus par le Groupe. En France, les deux principaux baux immobiliers du Groupe sont des baux

commerciaux dits « 3 6 9 » ; en général une durée totale de 9 ans a été retenue et tient compte de l'analyse du Groupe en termes de pénalités et incitations économiques, tels que des investissements connexes, ou frais de déménagement, ou encore les pénalités contractuelles prévues aux contrats. En particulier, les agencements non amovibles ne sont pas significatifs et ont une durée de vie similaire à la durée résiduelle des baux.

Les autres principaux contrats ont des durées généralement comme suit, déterminées conformément aux principes évoqués ci-avant :

- Bureaux : entre 1 et 9 ans ;
- Datacenters (durées en fonction des pays et du caractère stratégique de l'emplacement) : entre 3 et 5 ans.

A chaque clôture, le Groupe réévalue la durée du contrat en cas d'événement significatif ou de changement de circonstances qui serait de nature à affecter sa capacité à exercer ou non l'option de renouvellement ou de résiliation.

Les valeurs comptables des droits d'utilisation comptabilisés et les mouvements de la période sont présentés dans les tableaux suivants :

### 18.1 Valeurs brutes des droits d'utilisation

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>19 533</b>	<b>2 505</b>	<b>22 038</b>
Nouveaux contrats	3 520	1 091	4 610
Indexation des loyers	500	613	1 113
Fin ou résiliation de contrats	(1 808)	-	(1 808)
Ecart de conversion	304	20	324
<b>31 décembre 2024</b>	<b>22 048</b>	<b>4 229</b>	<b>26 277</b>
Nouveaux contrats	4 465	526	4 991
Indexation des loyers	288	(5)	283
Fin ou résiliation de contrats	(476)	(497)	(973)
Ecart de conversion	(775)	(60)	(835)
<b>31 décembre 2025</b>	<b>25 550</b>	<b>4 192</b>	<b>29 742</b>

### 18.2 Amortissements des droits d'utilisation

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
<b>Amortissements</b>			
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>(7 400)</b>	<b>(944)</b>	<b>(8 344)</b>
Dotations aux amortissements	(3 032)	(697)	(3 729)
Fin ou résiliation de contrats	1 808	-	1 808
Ecart de conversion	(118)	(3)	(121)
<b>31 décembre 2024</b>	<b>(8 743)</b>	<b>(1 644)</b>	<b>(10 387)</b>
Dotations aux amortissements	(3 173)	(1 043)	(4 216)
Fin ou résiliation de contrats	476	460	936
Ecart de conversion	293	16	310
<b>31 décembre 2025</b>	<b>(11 147)</b>	<b>(2 211)</b>	<b>(13 358)</b>

**18.3 Valeurs nettes des droits d'utilisation**

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
<b>Valeurs nettes</b>			
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>12 133</b>	<b>1 561</b>	<b>13 694</b>
<b>31 décembre 2024</b>	<b>13 306</b>	<b>2 584</b>	<b>15 890</b>
<b>31 décembre 2025</b>	<b>14 403</b>	<b>1 981</b>	<b>16 384</b>

**18.4 Variation des dettes locatives**

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
<b>Dettes locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>13 317</b>	<b>1 601</b>	<b>14 917</b>
Nouveaux contrats	3 520	1 091	<b>4 610</b>
Indexation des loyers	500	613	<b>1 113</b>
Charges d'intérêts	284	33	<b>318</b>
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	(284)	(33)	<b>(318)</b>
Remboursement des dettes locatives	(3 196)	(675)	<b>(3 871)</b>
Ecart de conversion	186	17	<b>203</b>
<b>Dettes locatives au 31 décembre 2024</b>	<b>14 326</b>	<b>2 645</b>	<b>16 971</b>
Nouveaux contrats	4 465	526	<b>4 991</b>
Indexation des loyers	288	(5)	<b>283</b>
Charges d'intérêts	391	53	<b>444</b>
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	(391)	(53)	<b>(444)</b>
Remboursement des dettes locatives	(3 087)	(1 007)	<b>(4 093)</b>
Résiliations de contrat	-	(40)	<b>(40)</b>
Ecart de conversion	(515)	(43)	<b>(558)</b>
<b>Dettes locatives au 31 décembre 2025</b>	<b>15 477</b>	<b>2 076</b>	<b>17 553</b>

**18.5 Échéance des dettes locatives**

Le tableau suivant détaille les échéances de remboursement actualisées de dettes locatives :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Échéances de remboursement des dettes locatives	17 553	3 702	9 728	4 124

**18.6 Échéances contractuelles résiduelles**

Le tableau suivant détaille les échéances contractuelles résiduelles, non actualisées du Groupe :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Échéances contractuelles résiduelles non actualisées	19 400	4 238	10 815	4 347

**18.7 Contrats de location exemptés**

Les charges de location comprennent les loyers au titre des contrats de location dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et des contrats dont la valeur à neuf du bien est inférieure à environ 5 000 dollars américains :

en milliers d'euros	2025	2024
Contrats de courte durée	218	154
Contrats de faible valeur	86	46
Services, taxes et assurances	132	95
<b>Total charges contrats de location exemptés</b>	<b>437</b>	<b>295</b>

## Note 19. Actifs financiers non courants

### Principes comptables

Ce poste comprend essentiellement des titres de participation non consolidées et des dépôts de garanties versés principalement dans le cadre des contrats de location. Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

en milliers d'euros	Titres de participation	Dépôts et cautionnements versés	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>4</b>	<b>992</b>	<b>995</b>
Augmentations	-	76	<b>76</b>
Diminutions	-	(66)	<b>(66)</b>
Ecart de conversion	-	(7)	<b>(7)</b>
<b>31 décembre 2024</b>	<b>4</b>	<b>995</b>	<b>999</b>
Augmentations	0	118	<b>118</b>
Diminutions	-	(54)	<b>(54)</b>
Ecart de conversion	-	(42)	<b>(42)</b>
<b>31 décembre 2025</b>	<b>4</b>	<b>1 017</b>	<b>1 020</b>

Les dépôts de garantie sont maintenus à leur valeur nominale, étant donné que l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

## Note 20. Créances clients et actifs sur contrats

### Principes comptables

Les créances clients sont comptabilisés initialement à leur prix de transaction (au sens d'IFRS 15) ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu des délais de règlement courts. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant et de l'estimation des pertes de crédit attendues.

Les créances clients et les actifs sur contrats font l'objet d'une dépréciation lorsque le montant probable de leur recouvrement est inférieur à leur valeur comptable. Pour déterminer les pertes de crédit attendues au titre des créances, le Groupe utilise une matrice de provisionnement simplifiée qui s'appuie sur des taux de perte estimés sur la durée de vie attendue des créances en fonction de leur ancienneté, et est ajustée, au cas par cas, d'estimations prospectives. Le montant de la dépréciation augmente à mesure que les soldes impayés à forte antériorité augmentent.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 6. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs sur contrats en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

### 20.1 Détail du poste Créances clients et actifs sur contrats

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances clients	48 616	45 991
Dépréciation des créances clients	(2 521)	(2 326)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>46 095</b>	<b>43 665</b>
Actifs sur contrats	10 945	8 581
<b>Total créances clients et actifs sur contrats</b>	<b>57 040</b>	<b>52 246</b>

Tous les actifs sur contrats comptabilisés au 31 décembre 2024 ont été reclassés en créances au cours de l'exercice 2025, le droit à une contrepartie devenant inconditionnel.

## 20.2 Ancienneté des créances clients

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Non échues	39 664	38 867
Echues depuis 0 à 30 jours	3 388	3 558
Echues depuis 31 à 90 jours	3 099	803
Echues depuis 91 à 120 jours	484	855
Echues depuis 121 à 365 jours	601	498
Echues depuis plus de 365 jours	1 380	1 409
<b>Créances clients</b>	<b>48 616</b>	<b>45 991</b>

## 20.3 Détail du montant de dépréciation des créances clients

Au 31 décembre 2025

Créances clients et actifs sur contrats au 31 décembre 2025 (en milliers d'euros)	Échus selon les échéances suivantes						Total
	Non échus	0 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 365 jours	> 365 jours	
Taux de dépréciation pour risque de crédit	-0,3%	-7,8%	-12,6%	-28,4%	-35,3%	-100,0%	-4,2%
Valeur brute des créances clients et actifs sur contrats	50 609	3 388	3 099	484	601	1 380	59 561
<b>Dépréciation pour risque de crédit</b>	<b>(137)</b>	<b>(265)</b>	<b>(390)</b>	<b>(137)</b>	<b>(212)</b>	<b>(1 380)</b>	<b>(2 521)</b>

Au 31 décembre 2024

Créances clients et actifs sur contrats au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)	Échus selon les échéances suivantes						Total
	Non échus	0 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 365 jours	> 365 jours	
Taux de dépréciation pour risque de crédit	-0,9%	-9,2%	-18,4%	-23,8%	-34,4%	-72,9%	-4,3%
Valeur brute des créances clients et actifs sur contrats	47 449	3 558	803	855	498	1 409	54 572
<b>Dépréciation pour risque de crédit</b>	<b>(449)</b>	<b>(328)</b>	<b>(148)</b>	<b>(203)</b>	<b>(171)</b>	<b>(1 026)</b>	<b>(2 326)</b>

## 20.4 Variation de la dépréciation des créances clients

Exercice 2025

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Réévaluation nette	Passage en pertes	31 décembre 2025
Dépréciation des créances clients	(2 326)	(195)	-	(2 521)
<b>Total</b>	<b>(2 326)</b>	<b>(195)</b>	<b>-</b>	<b>(2 521)</b>

Exercice 2024

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Réévaluation nette	Passage en pertes	31 décembre 2024
Dépréciation des créances clients	(1 992)	(492)	158	(2 326)
<b>Total</b>	<b>(1 992)</b>	<b>(492)</b>	<b>158</b>	<b>(2 326)</b>

## Note 21. Autres créances et actifs courants et autres actifs non courants

### Principes comptables

#### Autres créances et actifs courants

Les autres actifs courants sont majoritairement des créances d'exploitation valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

#### Commissions sur ventes

Le Groupe dispose de plusieurs types de plans relatifs à la rémunération variable payée au personnel interne de ventes. Certains de ces coûts constituant des coûts marginaux d'obtention et de renouvellement des contrats et conformément à la norme *IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ils sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables.

Les commissions capitalisées sont amorties généralement sur une période de trois ans ; certaines commissions relatives à des contrats significatifs peuvent être amorties sur une durée de quatre ou cinq ans.

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Commissions sur ventes - non courant	1 366	952
<b>Total autres actifs non courants</b>	<b>1 366</b>	<b>952</b>
Créances fiscales et sociales	5 639	5 535
Impôt courant	724	213
Autres créances	4 067	3 124
Charges constatées d'avance	2 425	3 354
Commissions sur ventes - courant	1 287	1 488
Autres actifs financiers	3 421	2 057
<b>Total autres créances et actifs courants</b>	<b>17 563</b>	<b>15 772</b>

Les créances fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA récupérable.

Les autres créances comprennent principalement, en 2025, des avances fournisseurs pour 3 212 milliers d'euros et le Crédit d'Impôt Recherche ("CIR") à recevoir pour 582 milliers d'euros et en 2024, le Crédit d'Impôt Recherche ("CIR") à recevoir pour 1 616 milliers d'euros.

Les autres actifs financiers correspondent à des comptes à termes de plus de 3 mois à l'origine.

Les variations relatives aux commissions sur ventes s'expliquent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Commissions capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 440</b>	<b>1 967</b>
Augmentation	2 413	1 721
Amortissements	(1 900)	(1 386)
Ecart de conversion	(301)	139
<b>Commissions capitalisées au 31 décembre</b>	<b>2 653</b>	<b>2 440</b>
<i>Dont commissions sur ventes - non courant</i>	<i>1 366</i>	<i>952</i>
<i>Dont commissions sur ventes - courant</i>	<i>1 287</i>	<i>1 488</i>

## Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Principes comptables

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- Les disponibilités,
- Les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur, détenus pour faire face aux besoins de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat sous les rubriques *Autres produits financiers* et *Autres charges financières*.

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Disponibilités	96 834	142 348
Dépôts à terme	11 030	20 259
Valeurs mobilières de placement	87 879	13 572
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>195 743</b>	<b>176 178</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) d'un montant de 195 743 milliers d'euros au 31 décembre 2025 sont détenus à hauteur de 158 878 milliers d'euros par les sociétés en France, 26 065 milliers d'euros par Planisware USA, Inc. aux Etats-Unis et 10 800 milliers d'euros par les autres filiales étrangères.

Les dépôts à terme et les valeurs mobilières de placement correspondent à des comptes à terme, des SICAV et des fonds communs de placement qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les comptes à terme à moins de 3 mois à l'origine figurent sur la ligne *Dépôts à terme* au sein du poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie*, ceux de plus de 3 mois à l'origine figurent en *Autres actifs financiers* au sein du poste *Autres créances et actifs courants*, comme présenté en note 21.

Le Groupe ne détient pas de soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe (« *restricted cash* ») au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

## Note 23. Capitaux propres

### 23.1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de Planisware S.A. s'élève à 7 025 772,60 euros, divisé en 70 257 726 actions ordinaires (contre 70 024 000 actions au 31 décembre 2024), entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro

Les variations du capital social intervenues au cours des exercices 2025 et 2024, en nombre d'actions et en valeur, s'analysent de la façon suivante :

	2025		2024	
	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Nombre d'actions	Capital social (en euros)
Capital social au 1 <sup>er</sup> janvier	70 024 000	7 002 400	69 391 000	6 939 100
Augmentation de capital par émission de nouvelles actions	-	-	370 000	37 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	233 726	23 373	263 000	26 300
<b>Capital social au 31 décembre</b>	<b>70 257 726</b>	<b>7 025 773</b>	<b>70 024 000</b>	<b>7 002 400</b>

Les augmentations de capital par incorporation de réserves ont généré un prélèvement sur les autres réserves de 21 489,40 et 1 883,20 euros, respectivement.

### 23.2 Dividendes

Le 19 juin 2025, l'Assemblée générale de la Société a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2024, soit 0,31 euro par action. Le dividende a été payé le 26 juin 2025.

### 23.3 Actions propres

#### Principes comptables

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les actions propres sont acquises dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ou d'un programme de rachat d'actions.

Le Groupe détient 493 555 actions propres pour un montant de 9 550 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 800 actions propres pour un montant de 22 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

### 23.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

## Note 24. Emprunts et dettes financières

### Principes comptables

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte les coûts marginaux directement attribuables à l'émission et toute décote ou prime de remboursement.

La partie de la dette financière due dans les 12 mois à compter de la date de clôture est classée dans les passifs courants.

### 24.1 Détail des dettes financières

Au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, l'échéance des dettes financières est la suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes locatives	17 553	3 702	9 728	4 124
Concours bancaires courants	119	119	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>17 672</b>	<b>3 820</b>	<b>9 728</b>	<b>4 124</b>

en milliers d'euros	31 décembre 2024	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes locatives	16 971	3 836	10 836	2 299
Concours bancaires courants	87	87	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>17 058</b>	<b>3 923</b>	<b>10 836</b>	<b>2 299</b>

Au 31 décembre 2025, le groupe ne possède aucun emprunt auprès des établissements de crédit.

### 24.2 Variation des emprunts

Sur les exercices 2025 et 2024, les variations relatives au poste *Emprunts auprès des établissements de crédit* s'expliquent de la manière suivante :

en milliers d'euros	2025	2024
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit au 1<sup>er</sup> janvier</b>	-	-
Remboursement des emprunts	-	-
Charge d'intérêt	-	-
Intérêts financiers net versés	-	-
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les variations relatives aux dettes locatives sont présentées en note 18.

## Note 25. Instruments financiers

### Principes comptables

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

### Au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025 en milliers d'euros	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Classement selon IFRS 9			Valeur comptable	Juste valeur
		Coût amorti	Juste valeur par résultat net	Juste valeur par autres éléments du résultat global		
Titres non consolidés	Niveau 3		4		4	4
Prêts, dépôts et cautionnement	Niveau 2	1 017			1 017	1 017
Autres actifs non courants	Niveau 2	1 366			1 366	1 366
Créances clients et actifs sur contrats	Niveau 2	57 040			57 040	57 040
Autres créances et actifs courants	Niveau 2	17 563			17 563	17 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1		195 743		195 743	195 743
<b>Total actifs financiers</b>		<b>76 985</b>	<b>195 747</b>	<b>-</b>	<b>272 732</b>	<b>272 732</b>
Concours bancaires courants	Niveau 1		119		119	119
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 2	4 982			4 982	4 982
Dettes locatives	Niveau 2	17 553			17 553	17 553
Autres dettes et passifs courants	Niveau 2	40 955			40 955	40 955
<b>Total passifs financiers</b>		<b>63 489</b>	<b>119</b>	<b>-</b>	<b>63 608</b>	<b>63 608</b>

Au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024 en milliers d'euros	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Classement selon IFRS 9				
		Coût amorti	Juste valeur par résultat net	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Valeur comptable	Juste valeur
Titres non consolidés	Niveau 3		4		4	4
Prêts, dépôts et cautionnement	Niveau 2	995			995	995
Autres actifs non courants	Niveau 2	952			952	952
Créances clients et actifs sur contrats	Niveau 2	52 246			52 246	52 246
Autres créances et actifs courants	Niveau 2	15 772			15 772	15 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1		176 178		176 178	176 178
<b>Total actifs financiers</b>		<b>69 966</b>	<b>176 182</b>	<b>-</b>	<b>246 147</b>	<b>246 147</b>
Concours bancaires courants	Niveau 1		87		87	87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 2	3 772			3 772	3 772
Dettes locatives	Niveau 2	16 971			16 971	16 971
Autres dettes et passifs courants	Niveau 2	39 881			39 881	39 881
<b>Total passifs financiers</b>		<b>60 624</b>	<b>87</b>	<b>-</b>	<b>60 711</b>	<b>60 711</b>

La juste valeur des prêts et créances courants, dettes fournisseurs et autres passifs courants est identique à leur valeur comptable, compte tenu de leur nature à court terme. Pour les prêts et cautionnements inclus dans les autres actifs financiers non courants, de même que pour les emprunts bancaires et autres dettes, leur juste valeur est jugée proche de leur valeur comptable, l'effet d'actualisation étant jugé non significatif.

## Note 26. Gestion des risques

### 26.1 Gestion du risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le groupe Planisware opère à l'échelle internationale et est donc exposé au risque de change qui résulte des fluctuations des taux de change dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain, le yen japonais et la livre sterling.

L'exposition du groupe au risque de variation des taux de change concerne principalement les activités opérationnelles du groupe (lorsque les produits ou les dépenses sont libellées dans une devise autre que l'euro).

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour se couvrir du risque de change.

#### Impact de conversion

Dans le compte de résultat, la consolidation des comptes s'effectuant en euros, les différents agrégats d'une filiale dont les transactions sont libellées dans une devise étrangère se trouvent affectés mécaniquement par les fluctuations de change lors de la conversion.

Dans l'état de la situation financière, l'impact concerne essentiellement les créances de la Société, sur ses filiales et ses clients pour les ventes directes, libellées en devises. Le risque porte sur la variation entre les cours de change à la date de la facturation et ceux à la date de l'encaissement. Cet impact est présenté dans le résultat opérationnel du compte de résultat dans le poste *Frais généraux et administratifs*.

### 26.2 Gestion du risque de taux

Le Groupe adopte une politique prudente de gestion de ses excédents de trésorerie pour répondre à ses engagements à court terme, placés en valeurs mobilières de placement ou sur des comptes rémunérés à terme.

### 26.3 Gestion du risque de liquidité

Compte tenu de la position de trésorerie nette actuelle et des flux de trésorerie que le Groupe prévoit de dégager, le risque que le Groupe puisse faire face à une difficulté de trésorerie à court terme est jugé faible.

Les principaux engagements contractuels du Groupe sont relatifs aux contrats de location. Les engagements résiduels contractuels du Groupe y afférent sont présentés en note 18.

### 26.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients et comptes rattachés. L'exposition du risque étant répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients bien diversifiés, le Groupe a un faible risque de crédit sur ses opérations. De plus amples informations sur la gestion du risque de crédit appliquée aux créances clients sont fournies à la note 20. Les valeurs comptables des créances clients indiquées dans cette note représentent l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

En outre, le groupe peut être exposé à la défaillance d'une des contreparties bancaires qui gèrent sa trésorerie. Le groupe fait appel à des institutions financières de premier plan pour ses placements de trésorerie. Il considère donc qu'il ne supporte pas de risque de contrepartie significatif sur sa trésorerie ou ses instruments financiers.

### 26.5 Dépendance vis-à-vis des clients

Il n'existe pas de risque significatif de dépendance vis-à-vis de(s) client(s), dans la mesure où, sur les deux exercices 2025 et 2024, aucun client individuel n'a représenté plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé ; les 10 premiers clients ont représenté en cumul moins de 20% du chiffre d'affaires et les 20 premiers clients, moins de 30%.

## Note 27. Provisions et passifs éventuels

### Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

### 27.1 Provisions

en milliers d'euros	Litiges	Garanties données aux clients	Autres risques	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	-	38	-	38
Dotations	1 116	26	-	1 142
Utilisations	-	-	-	-
Reprises	-	(30)	-	(30)
Ecart de conversion	-	0	-	0
<b>31 décembre 2024</b>	<b>1 116</b>	<b>35</b>	-	<b>1 151</b>
Dotations	277	43	260	579
Utilisations	-	-	-	-
Reprises	-	(26)	-	(26)
Ecart de conversion	-	-	(1)	(1)
<b>31 décembre 2025</b>	<b>1 393</b>	<b>51</b>	<b>259</b>	<b>1 703</b>
<i>Dont provisions non courantes</i>	-	-	250	250
<i>Dont provisions courantes</i>	1 393	51	9	1 453

## 27.2 Passifs éventuels

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure en cours qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur la situation financière du Groupe autre que celles qui font l'objet d'une provision.

## 27.3 Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés

Le groupe considère qu'à ce stade, le changement climatique n'a pas d'impact significatif sur ses états financiers, notamment en raison de la nature de ses activités.

### Note 28. Dettes fournisseurs et autres dettes et passifs courants

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	3 356	2 382
Factures non parvenues	1 626	1 389
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>4 982</b>	<b>3 772</b>
Dettes fiscales	8 395	7 704
Dettes sociales	30 658	29 420
Impôt courant	1 731	2 102
Autres passifs courants	170	655
<b>Autres dettes et passifs courants</b>	<b>40 955</b>	<b>39 881</b>

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 4 982 milliers d'euros au 31 décembre 2025, contre 3 772 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les dettes fiscales comprennent essentiellement la TVA collectée dans les comptes de la société mère et ses filiales.

Les dettes sociales au 31 décembre 2025 sont principalement constituées de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que de l'intéressement, des provisions pour les primes des salariés et des dirigeants, des charges sociales afférentes ainsi que des provisions pour congés payés.

### Note 29. Passifs sur contrats

#### Principes comptables

Si les montants reçus ou à recevoir d'un client dépassent le chiffre d'affaires pour un contrat, un passif sur contrat est comptabilisé.

Les passifs relatifs aux contrats reflètent principalement les factures dues ou les paiements reçus avant la comptabilisation du chiffre d'affaires. Les passifs sur contrats sont débouclés au fur et à mesure que les obligations de performance correspondantes sont satisfaites.

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passifs sur contrats	45 358	40 164
<b>Total passifs sur contrats</b>	<b>45 358</b>	<b>40 164</b>

Les passifs sur contrats concernent principalement les contrats d'abonnement facturés d'avance.

La contrepartie de ces montants relatifs aux contrats d'abonnement facturés d'avance et aux autres revenus différés non encore encaissés figure toutes taxes comprises dans le poste « Créances clients et actifs sur contrats » de l'actif de l'état de la situation financière décrit en note 20.

Le délai d'apurement des passifs sur contrats est d'un an maximum pour la majorité des contrats. En l'occurrence, la majorité des passifs sur contrats au 31 décembre 2024 ont été reconnus sur l'exercice 2025.

### Note 30. Variation des éléments du besoin en fonds de roulement

La variation des éléments du besoin en fonds de roulement provenant du tableau des flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

en milliers d'euros	2025	2024
(Augmentation) / Diminution des comptes clients et actifs sur contrats	(8 723)	(3 819)
(Augmentation) / Diminution des commissions sur ventes capitalisées	(513)	(335)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	219	(685)
(Augmentation) / Diminution des charges constatées d'avance	793	304
Augmentation / (Diminution) des passifs sur contrats (1)	9 263	4 672
Variation des autres actifs et passifs (2)	1 448	2 389
<b>Variation des éléments du besoin en fonds de roulement</b>	<b>2 487</b>	<b>2 526</b>

(1) L'augmentation des passifs sur contrats est principalement relative aux abonnements du Groupe dont la part est en augmentation sur l'exercice. Le montant de ces passifs découle mécaniquement de la période sur laquelle des contrats significatifs sont signés et facturés aux clients en fin d'année.

(2) La variation des autres actifs et passifs est principalement afférente aux autres créances et aux dettes sociales.

### Note 31. Engagements hors bilan

Les engagements donnés hors bilan se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avals, cautions, et garanties	26	-
Autres engagements	-	-
<b>Total engagements donnés hors bilan</b>	<b>26</b>	<b>-</b>

Le Groupe ne recense aucun engagement reçu hors bilan.

### Note 32. Transactions avec les parties liées

#### 32.1 Relations avec Olhada

L'entité mère du Groupe Planisware est Planisware S.A, qui est détenue par Olhada.

Conformément à la convention de services signée en date du 26 septembre 2023, Olhada reçoit une rémunération de la part de Planisware S.A. Les montants facturés à ce titre à la Société se sont élevés à 2 000 milliers d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

#### 32.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont composés du directeur général et des trois cofondateurs de la Société. Leur rémunération, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, enregistrée dans le compte de résultat au cours des exercices 2025 et 2024 (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) se présente comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Avantages du personnel à court terme	1 342	1 505
Avantages postérieurs à l'emploi	163	27
Paiements fondés sur des actions	205	385
<b>Rémunération des dirigeants</b>	<b>1 710</b>	<b>1 917</b>

Ces membres font tous partie du conseil d'administration de la Société.

**Note 33. Evènements postérieurs à la date de clôture**

Le 3 mars 2026, le Groupe a confié un mandat de rachat d'actions en vue de leur annulation à un prestataire de services d'investissement, Rothschild Martin Maurel, pour un montant de 10 millions d'euros.

Le 6 mars 2026, le Groupe a acquis 100% des actions et des droits de vote de Kromit GmbH, société spécialisée dans la distribution du produit Planisware Enterprise en Autriche, pour un montant de 800 milliers d'euros. L'acquisition a été financée par la trésorerie.

**Note 34. Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	KPMG		Mazars		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>	<b>247</b>	<b>242</b>	<b>484</b>	<b>439</b>	<b>732</b>	<b>681</b>
> Planisware S.A.	247	242	237	219	484	460
> Filiales intégrées globalement	-	-	248	221	248	221
<b>Certification du rapport de durabilité</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>102</b>	<b>100</b>
> Planisware S.A.	61	60	41	40	102	100
> Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
<b>Services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité</b>	<b>-</b>	<b>225</b>	<b>-</b>	<b>235</b>	<b>-</b>	<b>460</b>
> Planisware S.A.	-	225	-	235	-	460
> Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-

En 2024, les services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité étaient liés au projet d'introduction en bourse.

### Note 35. Périmètre de consolidation

Toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation élaborent leurs comptes annuels au 31 décembre de chaque année.

Certaines filiales commerciales non significatives, tant individuellement qu'en cumul, ne sont pas consolidées.

Le tableau suivant présente les pays d'implantation des filiales, le pourcentage d'intérêts et leur méthode de consolidation (IG : intégration globale, NC : non consolidée) pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

Sociétés	Pays	2025		2024	
		Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
Planisware S.A.	France	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
Planisware USA Inc.	Etats-Unis	100%	IG	100%	IG
Planisware Deutschland GmbH	Allemagne	100%	IG	100%	IG
Planisware UK Ltd.	Royaume-Uni	100%	IG	100%	IG
Planisware Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100%	IG	100%	IG
Planisware Japan K.K.	Japon	100%	IG	100%	IG
Innovation Framework Technologies Asia Sarl	France			100%	NC
Planisware MIS Sarl	France	100%	IG	100%	IG
PLW Tunisia Suarl	Tunisie	100%	NC	100%	NC
Planisware	Tunisie	90%	NC	90%	NC
Planisware MIS DMCC Dubaï Branch	Emirats Arabes Unis	100%	IG	100%	IG
Planisware Belgium SRL	Belgique	100%	IG		
Planisware Korea LLC	Corée du Sud	100%	IG		
Planisware Mexico	Mexique	100%	NC		
Planisware Australia PTY LTD	Australie	100%	NC		